

SOCIÉTÉ DE VÈNERIE



CHARTE des **Suiveurs**

**Ensemble, défendons les valeurs
et l'éthique d'une belle vènerie.**

Façonnée par des siècles de pratique, la vènerie obéit à une éthique exigeante. Elle repose sur un principe fondateur, celui de la loi naturelle qui régit la prédation sauvage et les rapports entre espèces au sein de la nature.

Cette pratique cynégétique, particulièrement écologique, consiste à chasser à courre des animaux sauvages (cerf, sanglier, chevreuil, renard, lièvre, lapin) dans leur milieu. Leur défense, qui réside dans la fuite et les ruses, doit pouvoir s'exprimer naturellement. Ce sont les chiens qui chassent l'animal couru jusqu'à sa prise, le rôle du veneur étant de les servir. Le laisser-courre peut aboutir à la prise de l'animal chassé. Il répond de ce fait à la logique de la vie et de la mort et par conséquent doit être pratiqué avec respect, loyauté et dignité.

Consciente aujourd'hui d'appartenir à un monde en pleine mutation qui a pris ses distances avec la culture rurale à laquelle elle appartient pleinement, la vènerie du XXI^{ème} siècle a plus que jamais à cœur de perpétuer cette tradition cynégétique. L'éthique est au cœur de notre identité, elle est une richesse partagée, un élément de culture fondamental, un pacte qui unit les veneurs entre eux, une référence qui leur permet de revendiquer dignement une respectabilité vis-à-vis du monde dans lequel ils évoluent. C'est dans cet esprit que la Charte de la Vènerie a été conçue et que ses déclinaisons ont été diffusées auprès des publics concernés : la Charte des Veneurs, la Charte des Suiveurs et la Charte des Photographes et vidéastes.



© Fabrice Toutée

“
CONSCIENTE D'APPARTENIR A UN MONDE EN MUTATION QUI A PRIS SES DISTANCES AVEC LE MONDE RURAL, LA VENERIE DU XXI^e SIECLE A PLUS QUE JAMAIS A COEUR DE PERPETUER CETTE TRADITION CYNEGETIQUE
 ”

Même si vous n’êtes pas membre de l’équipage ou des équipages que vous suivez, vous y êtes tout de même rattaché. Vous en faites même partie intégrante aux yeux des riverains, propriétaires et usagers de la forêt que vous êtes amenés à rencontrer au cours des chasses. A ce titre vous engagez l’image de l’équipage et par conséquent, en toutes circonstances, vous faites en sorte d’avoir un comportement correct et respectueux vis-à-vis de l’environnement. Vous devez suivre scrupuleusement les consignes du maître d’équipage et contribuer au bon déroulement des laisser-courre.

Les suiveurs, qu’ils soient en voiture, à pied ou à vélo ne doivent pas intervenir pendant la chasse sur les chiens, sauf pour des raisons de sécurité.

Seuls les membres de l’équipage, en particulier ceux qui servent les chiens, peuvent faire acte de chasse. Vous ne devez, par conséquent, pas faire claquer de fouet. L’usage de la trompe de chasse ou de la pibole est toléré à condition d’être utilisé à bon escient et avec parcimonie.

Si vous utilisez un appareil de prise de vue, vous devez prendre connaissance de la Charte des Photographes (disponible sur www.venerie.org) et faire en sorte d’adhérer à Objectif Vènerie.

Respect de l’animal chassé et des chiens qui les chassent

Suivre une chasse à courre, c’est assister à un combat loyal entre les chiens et l’animal chassé. Ne gênez donc pas le parcours

de l’animal, ne le barrez pas notamment quand il sort de l’eau ou d’une enceinte difficile, ne stationnez pas sur ses lieux de passage habituels, contentez-vous d’observer le spectacle et les ruses qu’il déploie pour échapper à la poursuite de la meute.

De même pour les chiens : n’intervenez pas, ne leur coupez pas la voie, regardez-les chasser, écoutez leurs récris. Les atroupements, les interventions bruyantes, les odeurs notamment celle des véhicules les perturbent.

Le caractère loyal de la chasse interdit totalement l’usage du téléphone portable. Il pourra exceptionnellement être utilisé pour des raisons de sécurité.

Le fait de se découvrir au moment où la mort est sonnée est une occasion de manifester son respect vis-à-vis de l’animal pris. De même, il est d’usage de rester à la curée qui fait partie des traditions de la vènerie.

Respect de tous les acteurs de la chasse

Efforcez-vous de saluer tout le monde en particulier le maître d’équipage et les hommes de vènerie. Pendant la chasse, respectez ceux qui écoutent, évitez les bavardages incessants ou les portières qui claquent.

Suivez scrupuleusement les consignes données par le maître d’équipage. Sauf pour des raisons impérieuses de sécurité, le cavalier est prioritaire sur la voiture et le vélo.

Si vous êtes un suiveur assidu, il est recommandé de s’inscrire aux Amis de la Vènerie sur le site www.venerie.org afin de manifester son soutien et maintenir un contact avec la Société de Vènerie qui vous adressera trimestriellement des informations par mail.

Respect des autres usagers des territoires de la chasse

Saluez systématiquement les personnes que vous êtes amenés à rencontrer et qui ne chassent pas : riverains, propriétaires et autres usagers des lieux où la chasse vous conduit.

Soyez irréprochable, restez correct en toutes circonstances vis-à-vis des personnes qui n’apprécient pas notre mode de chasse et le manifestent. C’est leur droit après tout.

Dès que la chasse se dirige vers des zones urbanisées, vous devez impérativement retraiter ou rester en forêt.

Nous devons tous avoir un esprit d’ouverture et de tolérance, il ne faut pas tomber dans les travers de nos adversaires en adoptant une attitude agressive et sectaire.

Ayez une bonne connaissance des lieux, des propriétés privées et des usages où se déroulent les chasses, vous gagnerez le respect des autochtones et participerez à la bonne image de l’équipage.

Bien évidemment ne laissez rien en forêt.

“
VOUS DEVEZ SUIVRE SCRUPULEUSEMENT LES CONSIGNES DU MAÎTRE D'EQUIPAGE ET CONTRIBUER AU BON DEROULEMENT DES LAISSER-COURRE
 ”

Participation impérative à la sécurité à la chasse

Stationnez toujours du même côté, roulez doucement et de façon générale respectez le code de la route. En toutes circonstances, veillez à ne pas prendre de risque et à ne pas en faire courir à votre entourage.

L'accident est la hantise de tous les maîtres d'équipage. Le seul domaine dans lequel le suiveur doit avoir un rôle très actif pendant les chasses est bien celui de la sécurité. Il est du devoir de chaque suiveur de faire en sorte que les passages de route se déroulent sans accident. Muni de votre gilet de sécurité jaune et après avoir mis vos warning si vous êtes en voiture, prévenez tous les usagers de la route du passage imminent de l'animal

de chasse ou des chiens en leur faisant signe de ralentir voire de s'arrêter. Restez sur les lieux jusqu'au passage de ces derniers.

En faisant en sorte que les chiens traversent les routes dans de bonnes conditions, vous participez à la bonne marche de l'équipage, le maître d'équipage appréciera votre aide.

Lors des abois au cerf et au sanglier, ne vous approchez pas de l'animal car, d'une part l'hallali peut présenter des risques et d'autre part vous ne devez pas gêner ceux qui ont le souci de servir l'animal au plus vite et dans les meilleures conditions.



Société de Vènerie
60 rue des Archives
75003 Paris
01.47.53.93.93/01.47.53.71.71
venerie@wanadoo.fr
www.venerie.org